

COMPTE RENDU DU COMITE EXECUTIF DE LA CES DU MOIS DE MARS

Le Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES) a adressé un message aux chefs d'Etat et de gouvernement qui se sont retrouvés les 25 et 26 mars à Bruxelles pour le Conseil européen de printemps. Par un courrier commun, l'UNSA et la CFDT en ont saisi le Président de la République. Ce message met en exergue deux points : la crise et la stratégie de l'Union européenne pour 2020. Pour la CES, les Etats membres ne doivent pas se précipiter pour supprimer les mesures de soutien aux travailleurs et à l'économie sous peine d'aggraver une situation très difficile. L'Union européenne doit relever les défis d'aujourd'hui et décider d'une stratégie pour la décennie à venir en tenant compte de l'échec de la stratégie de Lisbonne. A l'évidence, la stratégie « Europe 2020 » est très décevante. Le Comité exécutif a exprimé sa totale solidarité avec les travailleurs grecs et leurs organisations syndicales. Il a également approuvé un accord pour des marchés du travail inclusifs, une résolution pour la révision de la directive sur le détachement des travailleurs et une autre en faveur d'une nouvelle impulsion sociale dans le marché intérieur. Le prochain congrès de la CES se tiendra à Athènes du 16 au 19 mai 2011.

Message aux chefs d'Etat et de gouvernement et aux institutions européennes :

Le moment n'est pas venu d'assainir les finances publiques au risque d'aggraver une situation sociale déjà très dégradée

1) **A propos de la crise, le Comité exécutif lance un appel : « Pas de panique, pas de sortie de crise précipitée » qui conduirait à supprimer les mesures de soutien aux salariés et à l'économie prises par les pouvoirs publics. La fin de la crise économique et sociale n'est pas pour demain et la CES considère que le moment n'est pas venu d'assainir les finances publiques au risque d'aggraver une situation sociale déjà très dégradée. Cet appel est indispensable car c'est déjà la voie choisie par de nombreux gouvernements. Ainsi, la France a transmis à la Commission européenne son Programme de stabilité afin de respecter le Pacte de stabilité et de croissance en 2013 (maximum de 3% de déficit budgétaire et de 60% d'endettement).**

La CES milite pour un nouveau plan de relance de l'Union européenne équivalent à 1% du PIB européen. Ce dernier est nécessaire pour lutter contre le chômage qui atteint des records, notamment celui des jeunes, et pour mettre en place de nouvelles politiques économiques industrielles vertes.

Elle préconise un renforcement de la gouvernance économique européenne en instaurant de nouvelles sources de financement, en particulier un impôt sur les transactions financières, des taxes sur les primes et le droit d'émettre des euro-obligations (Résolution de la CES : la crise économique – nouvelles sources de financement).

En Europe et au plan international, elle revendique l'application plus rapide de mesures efficaces de régulation des banques, des fonds spéculatifs, des fonds d'investissement privés et d'autres institutions financières.

Elle insiste sur la nécessité pour la zone euro d'établir avec la Grèce, y compris avec les partenaires sociaux grecs, un programme équitable qui protège les travailleurs et les services publics essentiels tout en s'attaquant aux problèmes de fraudes fiscales chez les privilégiés et aux opérations comptables inacceptables de certaines banques avec le gouvernement précédent, en particulier Goldman Sachs. Une enquête devrait être menée sur ce dernier point.

2) **La Commission a publié début mars sa proposition de stratégie pour l'Union européenne pour la décennie à venir : « Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive ». Cette stratégie viendrait prendre la suite de la stratégie de Lisbonne décidée en mars 2000 dont le bilan est négatif après le tournant néolibéral pris en 2005. Cette proposition de la Commission a été reprise par le Conseil européen qui devrait l'approuver formellement lors de sa réunion de juin.**

Pour la CES, la proposition de la Commission ne tire pas les enseignements de la crise actuelle et de « l'échec » de la stratégie de Lisbonne. La Commission ne remet donc pas en cause les

fondamentaux de sa politique passée. Une nouvelle fois, elle ne prend pas assez en compte la dimension sociale de l'Europe. La CES souhaite un engagement pour l'égalité (égalité des chances et égalité de traitement, égalité des genres, égalité de salaire pour un même travail). Elle revendique une définition précise du rôle des Etats providence et des services publics. Ils ont été les « héros de la récession » permettant d'éviter la dépression, et ils doivent être le pilier central de l'Europe de demain. La stratégie pour 2020 doit pleinement respecter le concept d'une économie sociale de marché inscrit dans le nouveau traité. L'Europe a besoin d'une vision sociale pour aborder les questions liées au marché du travail. Selon la CES, un marché du travail européen exige des règles européennes pour éviter le dumping social. La flexicurité ne peut pas se réduire à la flexibilité. L'Europe a absolument besoin d'une « transition juste » pour passer des emplois d'aujourd'hui aux emplois verts de demain. L'accompagnement des travailleurs est vital pour réussir cette évolution.

Afin de sauvegarder le modèle social européen, la Commission doit soutenir la revendication d'un protocole de progrès social de la CES dont l'objectif est d'assurer la primauté des droits sociaux fondamentaux sur les règles du marché et de la concurrence.

Solidarité avec la Grèce

Le Comité exécutif a approuvé une résolution qui exprime sa profonde solidarité avec les travailleurs grecs et leurs organisations syndicales (GSEE et ADEDY) dans leur lutte contre les mesures d'austérité prises par le gouvernement grec. Celles-ci prévoient une réduction radicale des salaires et des pensions de retraite, d'importantes augmentations fiscales, des licenciements, des privatisations à grande échelle d'entreprises publiques et la compression des dépenses essentiellement liées à la protection sociale.

Le Comité exécutif a dénoncé la forte pression exercée par la Commission européenne, les ministres de l'économie et des finances de la zone euro, et la Banque centrale européenne (BCE) sur le gouvernement grec afin qu'il inflige une cure d'austérité très dure qui va peser sur les travailleurs et sur les couches sociales les plus faibles. Non seulement ces mesures ne vont pas résoudre le problème mais elles vont l'aggraver. Nous ne pouvons pas permettre à la spéculation sur les marchés financiers de déterminer l'évolution économique et sociale en Europe surtout après l'effondrement de 2008 et la situation tragique qui en a résulté.

Avec les syndicats grecs, la CES revendique une politique radicalement différente axée sur l'investissement, la croissance et l'emploi, la garantie des revenus, une fiscalité juste et efficace, un rôle régulateur accru de l'Etat, le maintien de la cohésion sociale et la protection de l'environnement.

Marchés du travail inclusifs :

Aider les personnes défavorisées à entrer et à se maintenir sur le marché du travail

Après approbation du Comité exécutif, les partenaires sociaux européens ont présenté, le 25 mars 2010, l'accord sur des marchés du travail inclusifs lors du Sommet social tripartite qui a précédé le Conseil européen. Alors que le taux de chômage atteint 10% dans la zone euro et 9,6% dans l'Union européenne, des mesures urgentes et fortes sont nécessaires. L'Europe doit tirer le meilleur de l'énorme potentiel de sa population active, améliorer la qualité de l'emploi et augmenter les taux d'emploi en cette période de vieillissement démographique.

L'inclusion sur le marché du travail est essentielle pour stimuler le développement économique et favoriser la cohésion sociale. Grâce à cet accord, les partenaires sociaux s'engagent à prendre des mesures concrètes afin d'aider les personnes défavorisées à entrer, évoluer et se maintenir sur le marché du travail. Des mesures peuvent par exemple être prises dans des domaines tels que la formation professionnelle, l'apprentissage, le recrutement, la transparence et l'information en matière de compétences, les emplois vacants et les programmes de formation.

Cet accord est un signal politique significatif dans le cadre de la campagne d'action de la CES pour la qualité de l'emploi et de l'année 2010 déclarée « Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

Les partenaires sociaux nationaux disposent de trois ans pour mettre en œuvre cet accord et devront, chaque année, présenter un compte rendu de leurs activités. Un rapport de mise en œuvre final sera élaboré en 2014.

Révision de la directive sur le détachement des travailleurs : Pour se prémunir contre le dumping social

Selon la CES, un marché du travail européen requiert des « règles du jeu » européennes, combinant des frontières ouvertes (libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes) avec une solide protection des travailleurs. Ces règles essentielles comptent notamment :

- un traitement égal pour les travailleurs locaux et migrants, pas de concurrence déloyale sur les salaires et les conditions de travail ;
- le respect des négociations collectives nationales et des systèmes de relations sociales ;
- un accès égal de tous les travailleurs aux prestations sociales ;
- des instruments et des outils pour surveiller la mise en œuvre des normes du travail.

La directive sur le détachement des travailleurs devait jouer ce rôle. Mais les arrêts récents de la Cour de justice de l'UE (CJEU) dans les affaires Laval, Viking, Ruffert et Luxembourg en ont montré les insuffisances. La CJEU a établi une hiérarchie des normes dans laquelle les libertés du marché occupent la première place et les droits sociaux fondamentaux des négociations collectives et de l'action collective la seconde. Elle a interprété de manière très restrictive la directive limitant la liberté des Etats membres et des syndicats de lutter contre le dumping social.

Par conséquent, la CES demande une révision urgente de la directive et, au-delà, un protocole de progrès social qui serait intégré aux traités, pour exiger que les règles du marché intérieur soient interprétées d'une manière qui respecte les droits sociaux fondamentaux.

Cette révision devrait traiter 8 points dont :

- la nécessité de renforcer juridiquement les objectifs de la directive ;
- le droit pour les syndicats de mener de la même manière des actions collectives avec les entreprises nationales et étrangères ;
- l'égalité de traitement et les règles du pays d'accueil devraient être à la base de la libre circulation des travailleurs ;
- le rétablissement du caractère minimum des droits garantis par la directive et donc la possibilité d'aller au-delà en traitant sur un pied d'égalité les entreprises nationales et étrangères ;
- le respect des différents modèles de relations sociales des Etats membres (loi et convention collective) ;
- l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics.

Le Président de la Commission européenne a déclaré le 15 septembre 2009 devant le Parlement européen : « Et permettez-moi d'être clair : je me suis engagé à lutter contre le dumping social en Europe, quelle que soit la forme qu'il revêt ». Il lui reste à honorer sa parole et à répondre positivement aux revendications de la CES.

Nouvelle impulsion sociale pour la stratégie du marché intérieur 2010-2015 :

Préserver les acquis sociaux et équilibrer les règles du marché avec les droits des travailleurs

La résolution de la CES vise à avancer des propositions pour le rapport sur le marché intérieur que prépare l'ancien commissaire européen, Mario Monti, et le programme de travail de la Commission sur le même sujet.

L'impact du marché intérieur sur le modèle social européen suscite de vives critiques. La crise a cruellement démontré les erreurs de la stratégie basée sur la déréglementation et la libéralisation. Si l'UE et les Etats membres ne parviennent pas à préserver les acquis sociaux et à équilibrer les règles du marché intérieur avec les droits des travailleurs, l'approfondissement

du marché intérieur pourrait s'avérer très difficile. Les replis protectionnistes se renforceront et le marché unique sera confronté à d'avantages de distorsions et d'oppositions.

Pour restaurer la confiance des citoyens européens, il ne suffit pas de modifier les règles du marché intérieur, même si c'est indispensable pour corriger les erreurs du passé (notamment en réglementant le secteur financier et en créant un meilleur cadre pour les services publics). Une nouvelle impulsion sociale est nécessaire afin de renforcer la protection des travailleurs, y compris contre une concurrence vers le bas des salaires et des conditions de travail. La CES considère qu'il est essentiel d'adopter un protocole de progrès social et des directives afin d'équilibrer la circulation des travailleurs et des services, les règles de la concurrence et les droits sociaux fondamentaux des travailleurs (révision de la directive sur le détachement des travailleurs).

La relance sociale du marché intérieur nécessite également une gouvernance économique européenne. La crise démontre qu'elle est aujourd'hui plus urgente que jamais. Elle devrait se baser sur des politiques communes, industrielles et fiscales, afin de limiter une concurrence des régimes et de préserver la capacité de financement des systèmes de protection sociale et des services publics. Dans son étude économique intitulée « Approfondir le marché unique » du 8 décembre 2009, la Commission se félicite des nombreuses retombées bénéfiques au cours de la période 1992/2006. Elle souligne le potentiel inexploité du marché unique et annonce l'adoption, d'ici à 2012, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du marché unique, d'un vaste ensemble de mesures destinées à rétablir la confiance et à permettre aux citoyens et aux entreprises d'exploiter pleinement ce potentiel. La Commission ne prend pas la mesure de l'ampleur et de la violence de la crise et du discrédit de la politique menée avant la crise. Elle persiste en dressant un bilan tronqué de la stratégie de Lisbonne et en proposant une nouvelle stratégie pour 2020 qui ne change rien sur le fond. La CES redoute donc que la relance du marché intérieur entraîne de nouvelles initiatives de dérégulation et augmente le risque d'une « course vers le bas ».

La CES réitère son soutien au marché intérieur, mais à condition que cette nouvelle impulsion soit durable, en termes sociaux et environnementaux, qu'elle se traduise par un renforcement de la protection sociale, privilégie l'intérêt général et vise à promouvoir les droits des travailleurs et de bonnes conditions de travail pour tous.

Alain OLIVE
Secrétaire général

Michel GUERLAVAIS
Secrétaire national